

■ **BORNE & MAENDLY, PAYSAGISTE**, à Cordast, paysagiste. Société en nom collectif. (FOSC du 02.03.2000, p. 1448). L'associé Borne Olivier s'est retiré de la société, celle-ci est dissoute; la raison sociale est radiée. L'associé Maendly Jan de Fribourg et Vesin, à Fribourg, continue les affaires de la société en raison individuelle, au sens de l'art. 579 CO, sous la nouvelle raison de commerce MAENDLY, PAYSAGISTE, à Cordast.
Journal no 343 du 23.01.2004
(02093746 / CH-217.0.520.118-3)